

Soutien aux œuvres immersives ou interactives

Aides à l'écriture, au développement et à la production

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Sommaire

Informations préalables	2
Dispositions générales.....	3
Le comité de lecture « carte blanche aux artistes »	3
La convention	4
Intensité des aides publiques	4
Accueil des tournages	4
Documents de référence	4
La bourse d'écriture en résidence	5
Eligibilité et montant	5
Composition des dossiers.....	6
Les modalités de versement des aides.....	7
Dates et modalités de dépôt	7
Contacts	8
Fiche de renseignements	9
L'aide au développement.....	12
Eligibilité et montant	12
Composition des dossiers.....	12
Les modalités de versement des aides.....	13
Dates et modalités de dépôt	13
Contacts	14
Fiche de renseignements	15
L'aide à la production.....	19
Eligibilité et montant	19
Composition des dossiers.....	19
Les modalités de versement des aides.....	20
Dates et modalités de dépôt	20
Contacts	21
Fiche de renseignements	22
ANNEXES	27

Informations préalables

► Dispositions générales

Cette fiche présente les modalités pratiques des aides à l'écriture, au développement et à la production d'œuvres immersives ou interactives. Encadrées par la réglementation européenne, ces aides s'inscrivent dans la convention de partenariat avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et sont définies par le cadre d'intervention adopté par la Région.

Eligibilité

- Œuvres immersives et interactives ;
- Œuvres dont la qualité d'écriture du scénario (point de vue original de l'auteur, qualité narrative, dramaturgie, caractérisation des personnages, etc.), la proposition formelle de mise en image, l'intérêt du sujet traité, l'interactivité, la qualité d'immersion et la filmographie du réalisateur sont considérés comme une garantie de **qualité artistique de l'œuvre** ;
- Œuvres ayant un lien géographique ou culturel avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Bénéficiaires

- Sociétés de production ayant leur siège social en France ou dans un autre état membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (Islande, Norvège et Lichtenstein). Dans ce dernier cas, les sociétés de production doivent disposer d'un bureau stable en France au moment du vote de l'aide financière ;
- Entreprises de production déléguées disposant d'un code APE/NAF de production de films cinématographiques ou de vidéo et de programmes audiovisuels.
- Dans le cas d'une coproduction, la structure sollicitant l'aide doit être la structure signataire des accords avec les partenaires financiers, de l'accord de préachat avec le diffuseur ainsi que des contrats d'option ou de cession de droits d'auteurs ;
- Dans le cas des bourses d'écriture, les bénéficiaires sont des personnes physiques.

Sont exclus du dispositif

Emissions dites de flux (informations, sport, jeux, talk-shows, télé-réalité, divertissements émissions de plateau, télé-achat...), les sketches, les créations, les captations de spectacles vivants, les magazines et les clips musicaux.

Nombre de projets par bénéficiaire

Le bénéficiaire ne peut :

- Avoir plus de trois aides régionales en cours sans signe d'aboutissement ;
- Déposer plus de deux projets par session dans chacun des genres ;
- Solliciter une nouvelle aide pour une œuvre ayant déjà bénéficié d'une aide à la production de la Région ; et ce, quelle que soit la modification ultérieure de l'œuvre préalablement soutenue.

► Le comité de lecture « carte blanche aux artistes »

Le comité de lecture, composé de professionnels du secteur, est chargé d'examiner, à titre consultatif, les projets éligibles. Il examine la qualité artistique des projets ainsi que leur faisabilité.

La qualité de la présentation des dossiers est appréciée par les lecteurs.

Si l'avis du comité de lecture est favorable, le projet est proposé au vote des conseillers régionaux réunis en commission permanente. Le résultat du vote est transmis au demandeur dans les plus brefs délais.

Le comité ne reçoit pas les porteurs de projets. L'équipe « cinéma et audiovisuel » de la Région communique aux porteurs des projets les avis et préconisations du comité dans une perspective de conseil et d'accompagnement pour la bonne évolution du projet.

En cas de refus du comité de lecture, le projet ne peut être représenté (même en cas de modifications diverses) sauf à la demande expresse du comité de lecture qui peut ajourner le projet.

► La convention

Une convention liant la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le bénéficiaire précise les modalités, les conditions et l'échéancier de versement de l'aide financière et fixe les obligations du bénéficiaire :

- Informer la Région des étapes importantes de la préparation, de la production, de la réalisation, de la postproduction et de l'exploitation de l'œuvre ;
- Faire figurer la mention suivante dans les **génériques de début ET de fin du film** ainsi que sur tous les documents promotionnels :

**« Avec le soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
en partenariat avec le CNC »**

- En cas d'intervention de la Commission régionale du film, cette collaboration devra également figurer au générique de début ou de fin ;
- Remettre à l'issue du tournage une évaluation des dépenses et des emplois en région dans le document intitulé « fiche de suivi de production » (fiche envoyée par le service en même temps que la convention) ;
- Remettre cinq Blu-ray du film et un lien HD actif ou, s'il n'existe pas, le lien hypertexte du projet en ligne ;
- Libérer les droits non commerciaux de diffusion et d'exploitation de l'œuvre sur le territoire régional pour toutes les opérations coordonnées par la Région ;
- Être partenaire des opérations de diffusion et d'éducation à l'image soutenues par la Région.

► Intensité des aides publiques

Le montant total des aides publiques attribuées au projet ne pourra être supérieur à 50 % du coût définitif de production de cette œuvre et, en cas de coproduction internationale, à 50 % de la participation française.

► Accueil des tournages

Pour les questions relatives au tournage de votre projet en région (recherches de décors, autorisations de tournage, recrutements de techniciens, castings, recherches de prestataires techniques, etc.), vous pouvez faire appel au Réseau régional d'accueil des tournages présent dans les six départements et principales villes de la région.

Commission régionale du film

crf@maregionsud.fr
Tél.: 04 88 73 62 59

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de la commission régionale du film :
<https://www.maregionsud.fr/la-region-en-action/culture/cinema-et-audiovisuel/commission-regionale-du-film>

Et la page Facebook « [Région Sud Cinéma](#) »

► Documents de référence

- **Règlement général d'exemption par catégorie** (RGEC) Régime en vigueur, adopté sur la base du RGEC N°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32014R0651>

- **Communication C332/01** de la Commission européenne publiée au Journal officiel de l'Union Européenne le 15 novembre 2013, dite « Communication cinéma ».

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52013XC1115%2801%29>

- **Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020-2022**

Convention triennale entre l'Etat, le CNC, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Délibération n°20-190 en date du 10 avril 2020.

- **Cadre d'intervention « Plan stratégique pour le cinéma et l'audiovisuel. Dispositif : Carte blanche aux artistes, soutien à la création et à la production cinématographiques et audiovisuelles ».**

Délibération n°20-190 en date du 10 avril 2020.

- **Cadre d'intervention « Cinéma et audiovisuel ».**

Délibération n°21-133 en date du 26 Mars 2021.

La bourse d'écriture en résidence

► Eligibilité et montant

L'aide est destinée à participer aux frais d'écriture ou de réécriture du traitement, du scénario et des bibles littéraire et graphique, de l'architecture interactive, des principes de mise en immersion, aux frais liés à la résidence d'écriture.

La bourse d'écriture en résidence d'œuvres immersives ou interactives s'adresse à tout auteur, réalisateur ou scénariste accepté par une résidence d'écriture de scénarios destinée aux professionnels.

Le projet pour lequel l'auteur est sélectionné doit avoir un lien géographique avec le territoire ou un lien culturel fort avec le territoire : sujet lié aux caractéristiques culturelles, historiques, sociales, économiques

La résidence doit répondre aux critères de qualité définis dans l'annexe de ce document.

L'aide sera versée directement à l'auteur sous forme d'une bourse.

Montant plancher : 5 000 €

Montant plafond : 7 000 €

► Composition des dossiers

Le dossier de candidature est constitué de deux volets, l'un artistique et financier et l'autre administratif dont la composition est détaillée ci-dessous.

Au-delà des pièces exigées, le dossier peut comporter des éléments susceptibles d'aider le comité de lecture dans son travail d'expertise : liens hypertexte, teasers, précédents films du réalisateur, story-board, photos... Ces éléments devront être joints sous forme de fichier numérique. Pour les vidéos, privilégier des liens Vimeo et s'assurer que ces liens restent actifs au minimum 3 mois.

Merci de veiller à transmettre un dossier complet, lisible et avec des liens actifs.

Dossier artistique et financier

- ☐ Fiche de renseignements correspondante fournie par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (pages 9-11)
- ☐ Lettre de demande précise sur la nature et le montant de l'aide souhaitée adressée à Monsieur le Président de Région, signée par l'auteur sollicitant l'aide
- ☐ Synopsis court (moins de 15 lignes)
- ☐ Traitement ou synopsis long
- ☐ Axes du travail d'écriture ou de réécriture
- ☐ Principes et travaux envisagés sur l'interactivité et l'immersion
- ☐ Note d'intention de l'auteur
- ☐ CV de l'auteur
- ☐ Calendrier prévisionnel de l'écriture
- ☐ Document décrivant la résidence d'écriture
- ☐ Calendrier prévisionnel de la résidence d'écriture
- ☐ Justificatif de l'acceptation de l'auteur en résidence d'écriture
- ☐ Document regroupant les liens Vimeo d'intérêt pour le projet
- ☐ Bordereau de contrôle (pages 28)

Dossier administratif

▲ Les documents à fournir sont ceux propres à l'auteur et non à la société de production

- ☐ Copie recto/verso du document d'identité de l'auteur
- ☐ Justificatif de domicile
- ☐ RIB de l'auteur
- ☐ Dernier avis d'impôt sur le revenu

► Les modalités de versement des aides

- 70% à la signature de la convention,
- 30% à la remise du scénario, de l'attestation de participation à la résidence ainsi que d'une note d'avancement du projet détaillant l'ensemble des travaux et démarches effectuées par l'auteur.

► Dates et modalités de dépôt

Pour la bourse d'écriture en résidence d'œuvres immersives ou interactives 2 comités de lecture sont organisés chaque année.

Les prochaines dates de dépôts sont les suivantes :

30 septembre
15 avril

Avec un report au lendemain en cas de dimanche ou jour férié

Les candidats devront déposer dans les délais spécifiés le dossier :

- par courrier électronique, en format numérique uniquement à l'adresse production-cinema@maregionsud.fr :

- 1 PDF pour le dossier artistique et financier
- 1 PDF pour le dossier administratif

Attention, aucun dossier papier ne doit être envoyé. Toutes les demandes doivent se faire via la plateforme de dépôt ET l'envoi par mail

La taille du dossier numérique ne pourra dépasser 10Mo. Si le dossier excède cette taille, le déposer sur une plateforme de téléchargement telle que *WeTransfer*, pour un maximum de 30Mo.

La réception du dossier électronique ET l'horodatage du dépôt du dossier en ligne faisant foi.

Un accusé de réception sera retourné au porteur de projet.

**⚠ Seuls les dossiers complets, éligibles
et respectant la date limite de dépôt seront acceptés ⚠**

L'enregistrement du dépôt du dossier de candidature pour une session est définitif : après enregistrement le dossier ne pourra plus être modifié. Les seules pièces admises après le dépôt sont celles apportant la preuve matérielle des éléments avancés dans le dossier déposé (partenariat, contrat de coproduction, accord de diffusion, ...).

Les dossiers ne seront pas renvoyés aux porteurs de projets.

Toute question et/ou recours relatifs aux procédures mentionnées au début de cette fiche doivent être adressés par courrier à Monsieur le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

► Contacts & renseignements

**Pour toute question technique, merci de consulter le document « FAQ Fonds d'aide »
téléchargeable [ici](#).**

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Service Industries Culturelles et Image (SICI) - Cinéma et audiovisuel

**Pour tout échange ou conseil concernant les aides à l'écriture en résidence pour les œuvres
immersives ou interactives :**

Florian CABANE,
Chargé de mission production-diffusion
fcabane@maregionsud.fr
Tél. : 04 88 73 67 82

Isabelle MANCA,
Assistante gestionnaire
ileonoff@maregionsud.fr
Tél. : 04 88 73 64 48

Elena KONCKE, responsable « Cinéma et Audiovisuel », Chef adjointe du SICI ekoncke@maregionsud.fr

27 place Jules Guesde - 13481 Marseille - cedex 20
Tél. : 04 91 57 50 57
www.maregionsud.fr rubrique Culture / la Région et le Cinéma

(cadre réservé à l'administration)

n° de dossier :

n° de tiers :

Références:

Fiche de renseignements Œuvres immersives ou interactives : bourse d'écriture en résidence

Titre du projet

Données techniques

Durée :

Langue :

Numéro ISAN :

Données artistiques

Auteur

Prénom / Nom :

Téléphone

Adresse

E-mail

Expériences / réalisations
précédentes :

Coauteur :

Prénom / Nom :

Téléphone

Adresse

E-mail

Expériences / réalisations
précédentes :

Réalisateur envisagé :

Adapté de (le cas échéant, indiquer le titre et l'auteur et fournir le contrat de cession des droits) :

Synopsis court (à remplir obligatoirement, 15 lignes maximum)

Durée d'écriture : _____

Dates d'écriture : _____

Date de livraison prévue du scénario : _____

Dates de production envisagées : _____

Montant de l'aide demandée à la Région

.....€

Coût total du projet

.....€

Nom de la résidence d'écriture (fournir le justificatif de l'acceptation)

Nom :	Tél. :
Adresse :	E-mail :
Lieu de la résidence si différent de l'adresse :	
Durée totale de la résidence :	Calendrier de la résidence :
Principaux intervenants :	

Renseignements complémentaires

Autres partenaires	OUI		NON
	Nom(s) Régions / Collectivités territoriales	Détails	
Demandez-vous une participation financière à d'autres Régions ou collectivités territoriales ?		Date de réponse attendue	

Ce projet a-t-il déjà fait l'objet d'une demande d'aide auprès de la Région ?

Ce projet a-t-il été retenu par le comité de lecture ?

Si oui, pour quel type d'aide et quel montant ?

Merci de préciser la date du dépôt :

L'aide au développement

► Eligibilité et montant

L'aide est destinée à participer aux frais de réécriture, de board, démarches auprès des diffuseurs, coproducteurs pour le développement de l'œuvre, de réalisation de teaser, test d'immersion, d'interactivité, développement technique...

Le projet devra présenter des développements narratifs innovants non linéaires et/ou interactifs spécifiques pour un ou plusieurs écrans.

La narration et/ou la diffusion de l'œuvre implique une innovation (projet en Réalité Virtuelle ou Réalité Augmentée par exemple).

Outre les points précédents le projet doit répondre à au moins deux des quatre conditions suivantes :

- L'auteur ou le réalisateur est domicilié fiscalement en région ;
- Le projet a un lien géographique culturel fort avec le territoire : sujet lié aux caractéristiques culturelles, historiques, sociales, économiques ;
- La société de production déléguée dispose de son siège social en région ou d'un établissement stable en région depuis 3 ans au moment du versement de l'aide ;
- Le projet justifie d'une aide sélective au développement ou à l'écriture acquise lors du dépôt du dossier.

⚠ Le montant des dépenses exigibles en région correspond au minimum à 160% du montant de la subvention

Montant plancher : 15 000 €

Montant plafond : 20 000 €

► Composition des dossiers

Le dossier de candidature est constitué d'un document regroupant les éléments artistiques, financiers et contractuels dont la composition est détaillée ci-dessous.

Au-delà des pièces exigées ci-dessous, le dossier peut comporter des éléments susceptibles d'aider le comité de lecture dans son travail d'expertise : liens hypertexte, teasers, précédents films du réalisateur, story-board, photos... Ces éléments devront être joints sous forme de fichier numérique. Pour les vidéos, merci de privilégier des liens Vimeo et de s'assurer que ces liens restent actifs au minimum 3 mois.

Merci de veiller à transmettre un dossier complet, lisible et avec des liens actifs.

Dossier artistique et financier (pour les éventuels documents en langue étrangère, une traduction en langue française est nécessaire)

- ☐ Fiche de renseignements correspondante fournie par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (pages 15-18)
- ☐ Lettre de demande précise sur la nature et le montant de l'aide souhaitée adressée à Monsieur le Président de Région, signée par le gérant de la structure sollicitant l'aide financière
- ☐ Synopsis court obligatoire (moins de 15 lignes, synopsis long en option)
- ☐ Traitement, synopsis long ou scénario paginé s'il est disponible
- ☐ Une note d'intention des auteurs littéraires et graphiques décrivant les enjeux créatifs, immersifs et interactifs
- ☐ Note d'intention du producteur sur la recherche de financements, la stratégie de diffusion sur le projet, la stratégie de développement de sa structure dans le domaine des œuvres interactives et immersives ainsi que les raisons du choix de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- ☐ Pour les projets multi-écrans, une note de synthèse précisant le choix de chacun des supports et leur articulation
- ☐ Note d'intention sur la stratégie d'engagement des publics
- ☐ Dossier littéraire et graphique du projet : concept, architecture du projet et descriptif des contenus narratif et/ou interactifs, éléments littéraires et graphiques...
- ☐ Présentation et CV de l'équipe de création
- ☐ CV de la société de production (3 pages maximum)
- ☐ Calendrier prévisionnel du développement
- ☐ Budget prévisionnel détaillé du coût du développement avec une colonne d'évaluation des dépenses en région
- ☐ Plan de financement prévisionnel du développement précisant les financements acquis et leurs justificatifs chiffrés et en cours de validité
- ☐ Copie du ou des contrat(s) signé(s) entre l'auteur et la société de production sollicitant l'aide financière
- ☐ Document regroupant les liens Vimeo d'intérêt pour le projet
- ☐ Bordereau de contrôle (pages 29-30)

► Les modalités de versement des aides

- 70% à la signature de la convention,
- 30% à la remise du scénario et des justificatifs de paiements des droits d'auteur pour l'écriture ou du rapport de développement du projet ainsi que des justificatifs de dépenses pour le développement.

► Dates et modalités de dépôt

Pour l'aide au développement d'œuvres immersives ou interactives 2 comités de lecture sont organisés chaque année.

Les prochaines dates de dépôts sont les suivantes :

30 septembre
15 avril

Avec un report au lendemain en cas de dimanche ou jour férié

Les candidats devront déposer dans les délais spécifiés le dossier :

- sur la plateforme de dépôt des dossiers : <https://subventionsenligne.maregionsud.fr>

ET

- par courrier électronique, en format numérique uniquement à l'adresse production-cinema@maregionsud.fr :

- **1 PDF pour le dossier artistique et financier**

Attention, aucun dossier papier ne doit être envoyé. Toutes les demandes doivent se faire via la plateforme de dépôt ET l'envoi par mail

La taille du dossier numérique ne pourra dépasser 10Mo. Si le dossier excède cette taille, le déposer sur une plateforme de téléchargement telle que *WeTransfer*, pour un maximum de 30Mo.

La réception du dossier électronique ET l'horodatage du dépôt du dossier en ligne faisant foi.

Un accusé de réception sera retourné au porteur de projet

⚠ Seuls les dossiers complets, éligibles

et respectant la date limite de dépôt seront acceptés ▲

L'enregistrement du dépôt du dossier de candidature pour une session est définitif : après enregistrement le dossier ne pourra plus être modifié. Les seules pièces admises après le dépôt sont celles apportant la preuve matérielle des éléments avancés dans le dossier déposé (partenariat, contrat de coproduction, accord de diffusion, ...).

Les dossiers ne seront pas renvoyés aux porteurs de projets.

Toute question et/ou recours relatifs aux procédures mentionnées au début de cette fiche doivent être adressés par courrier à Monsieur le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

► **Contacts & renseignements**

Pour toute question technique, merci de consulter le document « FAQ Fonds d'aide » téléchargeable [ici](#).

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Service Industries Culturelles et Image (SICI) - Cinéma et audiovisuel

Pour tout échange ou conseil concernant le soutien au développement des œuvres immersives ou interactives :

Florian CABANE,
Chargé de mission production-diffusion
fcabane@maregionsud.fr
Tél. : 04 88 73 67 82

Isabelle MANCA,
Assistante gestionnaire
ileonoff@maregionsud.fr
Tél. : 04 88 73 64 48

Elena KONCKE, responsable « Cinéma et Audiovisuel », Chef adjointe du SICI ekoncke@maregionsud.fr

27 place Jules Guesde - 13481 Marseille - cedex 20
Tél. : 04 91 57 50 57
www.maregionsud.fr rubrique Culture / la Région et le Cinéma

(cadre réservé à l'administration)

n° de dossier :

n° de tiers :

Références:

Fiche de renseignements Œuvres immersives ou interactives : Soutien au développement

Titre du projet

Supports de diffusion du projet et innovations envisagés

- ☐ internet ☐ téléphone portable ☐ tablette ☐ autre(s). Précisez :
☐ VR ☐ RA ☐ Narration interactive ☐ autre(s). Précisez :

Données techniques

Durée :

Langue :

Numéro ISAN :

Adapté de (le cas échéant, indiquer le titre et l'auteur et fournir le contrat de cession des droits) :

Auteur(s) littéraires(s) et/ou graphiques(s)

Prénom / Nom :		
Téléphone	Adresse	E-mail

Prénom / Nom :		
Téléphone	Adresse	E-mail

Réalisateur(s)

Prénom / Nom :		
Téléphone	Adresse	E-mail

Prénom / Nom :

Téléphone	Adresse	E-mail

Producteur (déposant la demande)

Nom de la société : _____ Nom du producteur du projet : _____

Adresse : _____

N° Siret (16 chiffres) et code APE : _____

Capital de la société : _____

Contact pour le projet : _____ Tél. : _____

E-mail : _____ Tél. portable : _____

Coproducteur(s)

Nom de la société : _____ Nom du coproducteur : _____

Adresse : _____

Contact pour le projet : _____ Tél. : _____

E-mail : _____

Nom de la société : _____ Nom du coproducteur : _____

Adresse : _____

Contact pour le projet : _____ Tél. : _____

E-mail : _____

Synopsis (à remplir obligatoirement, 15 lignes maximum)

Brève description du dispositif immersif ou interactif

Montant de la subvention demandée à la Région

.....€

Coût total du projet

.....€

Total des dépenses en Région (hors imprévus et frais généraux)

.....€	soit% de la subvention demandée
--------	--

Financements acquis, hors part producteur

Montant	Pourcentage du plan de financement	Intitulé du justificatif joint au dossier

Date, durée et lieu de production

Dates et durée	Nom et Lieux

Dates de production envisagées

--

Nombre de techniciens régionaux employés

--

Renseignements complémentaires

Autres partenaires	OUI		NON
	Nom(s) Régions / Collectivités territoriales	Détail	

Demandez-vous une participation financière à d'autres Régions ou collectivités territoriales ?		Date de réponse attendue	
---	--	---------------------------------	--

Ce projet a-t-il déjà fait l'objet d'une demande d'aide auprès de la Région ?

Ce projet a-t-il été retenu par le comité de lecture ?

Si oui, pour quel type d'aide et quel montant ?

Merci de préciser la date du dépôt :

L'aide à la production

► Eligibilité et montant

L'aide à la production s'adresse aux sociétés de production présentant des œuvres immersives ou interactives qui respectent également les critères suivants :

- Le projet devra présenter des développements narratifs innovants non linéaires et/ou interactifs spécifiques pour un ou plusieurs écrans
- La narration et/ou la diffusion de l'œuvre implique une innovation (projet en Réalité Virtuelle ou Réalité Augmentée par exemple)
- Un temps de fabrication significatif se déroule sur le territoire régional
- La mise en production n'a pas débuté avant le dépôt du dossier à la Région
- La mise en production respecte le Code du Travail ;
- La société de production déléguée déposant la demande doit être signataire ou cosignataire du contrat d'auteur ou d'option, sauf en cas de coproduction internationale.
Dans ce dernier cas la société de production déléguée déposant la demande doit être signataire d'un contrat de coproduction avec la société de production déléguée issue d'un pays étranger. Le contrat doit contenir une clause de copropriété des droits matériels et immatériels de l'œuvre, au prorata de la part de coproduction dans le financement de l'œuvre. Le contrat d'auteur ou d'option peut alors être conclu avec la société de production du pays étranger signataire du contrat de coproduction ou de codéveloppement ;
- Le projet justifie de financements acquis à hauteur de 10% du budget du film hors part producteur et participation (les apports en industrie sont éligibles mais ne peuvent pas dépasser 9% du budget du film)

Montant plancher : 10 000 €

Montant plafond : 50 000 €

⚠ Le montant des dépenses exigibles en région correspond au minimum à 160% du montant de la subvention

► Composition des dossiers

Le dossier de candidature est constitué d'un document regroupant les éléments artistiques, financiers et contractuels dont la composition est détaillée ci-dessous.

Au-delà des pièces exigées, le dossier peut comporter des éléments susceptibles d'aider le comité de lecture dans son travail d'expertise : liens hypertexte, teasers, précédents films du réalisateur, story-board, photos... Ces éléments devront être joints sous forme de fichier numérique. Pour les vidéos, merci de privilégier des liens Vimeo et de s'assurer que ces liens restent actifs au minimum 3 mois.

Merci de veiller à transmettre un dossier complet, lisible et avec des liens actifs.

1- Dossier artistique et financier

- ☐ Fiche de renseignements correspondante fournie par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (pages 22-26)
- ☐ Lettre de demande précise sur la nature et le montant de l'aide souhaitée adressée à Monsieur le Président de Région, signée par le gérant de la structure sollicitant l'aide financière
- ☐ Synopsis court obligatoire (moins de 15 lignes)
- ☐ Scénario paginé
- ☐ Une note d'intention des auteurs littéraires et graphiques décrivant les enjeux créatifs du/des support(s)
- ☐ Note d'intention du producteur sur la recherche de financements, la stratégie de diffusion sur le projet, la stratégie de développement de sa structure dans le domaine des œuvres interactives et immersives ainsi que les raisons du choix de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ☐ Note d'intention sur la stratégie d'engagement des publics
- ☐ Dossier littéraire et graphique du projet : concept, architecture du projet et descriptif des contenus narratif et/ou interactifs propres à chacun des supports, éléments littéraires et graphiques...

- ☐ CV du réalisateur
- ☐ CV de l'auteur
- ☐ CV de la société de production (3 pages maximum)
- ☐ Liste prévisionnelle de l'équipe technique et des comédiens
- ☐ Plan de travail précisant les lieux de tournage et de fabrication envisagés sur le territoire régional
- ☐ Calendrier prévisionnel
- ☐ Budget prévisionnel détaillé du coût de la production avec une colonne d'évaluation des dépenses en région
- ☐ Plan de financement comprenant une colonne avec les financements acquis
- ☐ Justificatifs chiffrés de chaque financement acquis en cours de validité
- ☐ Copie du ou des contrat(s) signé(s) entre l'auteur et la société de production sollicitant l'aide financière
- ☐ Copie des contrats de coproduction et des différents accords déjà conclus
- ☐ Document regroupant les liens Vimeo d'intérêt pour le projet
- ☐ Bordereau de contrôle (pages 31-32)

► Les modalités de versement des aides

- 50% au premier jour de tournage,
- 50% à la remise de l'état récapitulatif des dépenses et de la fiche de suivi de l'œuvre.

Il est à noter que l'aide à la production est une aide à l'investissement et doit être prise en compte en tant que telle dans la comptabilité de la structure.

► Dates et modalités de dépôt

Pour l'aide à la production d'œuvres immersives ou interactives 2 comités de lecture sont organisés chaque année.

Les prochaines dates de dépôts sont les suivantes :

30 septembre
15 avril

Avec un report au lendemain en cas de dimanche ou jour férié

Dans le cadre d'une demande d'aide à la production, le dépôt du dossier doit avoir lieu avant le début de la mise en production.

Les candidats devront déposer dans les délais spécifiés le dossier :

- sur la plateforme de dépôt des dossiers : <https://subventionsenligne.maregionsud.fr>

ET

- par courrier électronique, en format numérique uniquement à l'adresse production-cinema@maregionsud.fr :
 - **1 PDF pour le dossier artistique et financier**

Attention, aucun dossier papier ne doit être envoyé. Toutes les demandes doivent se faire via la plateforme de dépôt ET l'envoi par mail

La taille du dossier numérique ne pourra dépasser 10Mo. Si le dossier excède cette taille, le déposer sur une plateforme de téléchargement telle *We Transfer*, pour un maximum de 30Mo.

La réception du dossier électronique ET l'horodatage du dépôt du dossier en ligne faisant foi.
Un accusé de réception sera retourné au porteur de projet

**⚠ Seuls les dossiers complets, éligibles
et respectant la date limite de dépôt seront acceptés ⚠**

L'enregistrement du dépôt du dossier de candidature pour une session est définitif : après enregistrement le dossier ne pourra plus être modifié. Les seules pièces admises après le dépôt sont celles apportant la preuve matérielle des éléments avancés dans le dossier déposé (partenariat, contrat de coproduction, accord de diffusion, ...).

Les dossiers ne seront pas renvoyés aux porteurs de projets.

Toute question et/ou recours relatifs aux procédures mentionnées au début de cette fiche doivent être adressés par courrier à Monsieur le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

► **Contacts & renseignements**

**Pour toute question technique, merci de consulter la document « FAQ Fonds d'aide »
téléchargeable [ici](#).**

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Service Industries Culturelles et Image (SICI) - Cinéma et audiovisuel

Pour tout échange ou conseil concernant l'aides à la production des œuvres immersives ou interactives :

Florian CABANE,
Chargé de mission production-diffusion
fcabane@mareregionsud.fr
Tél. : 04 88 73 67 82

Isabelle MANCA,
Assistante gestionnaire
ileonoff@mareregionsud.fr
Tél. : 04 88 73 64 48

Elena KONCKE, responsable « Cinéma et Audiovisuel », Chef adjointe du SICI ekoncke@mareregionsud.fr

27 place Jules Guesde - 13481 Marseille - cedex 20
Tél. : 04 91 57 50 57
www.mareregionsud.fr rubrique Culture / la Région et le Cinéma

(cadre réservé à l'administration)

n° de dossier :

n° de tiers :

Références:

Fiche de renseignements Œuvres immersives ou interactives : Soutien à la production

Titre du projet

Supports de diffusion du projet et innovations envisagés

- ☐ internet ☐ téléphone portable ☐ tablette ☐ autre(s). Précisez :
☐ VR ☐ RA ☐ Narration interactive ☐ autre(s). Précisez :

Données techniques

Durée :

Langue :

Numéro ISAN :

Adapté de (le cas échéant, indiquer le titre et l'auteur et fournir le contrat de cession des droits) :

Auteur(s) littéraires(s) et/ou graphiques(s)

Prénom / Nom :		
Téléphone	Adresse	E-mail

Prénom / Nom :		
Téléphone	Adresse	E-mail

Réalisateur(s)

Prénom / Nom :		
Téléphone	Adresse	E-mail

Prénom / Nom :		
Téléphone	Adresse	E-mail

Producteur (déposant la demande)

Nom de la société :	Nom du producteur :
Adresse :	
N° Siret (16 chiffres) et code APE :	
Contact pour le projet :	Tél. :
E-mail :	Tél. portable :

Coproducteur(s)

Nom de la société :	Nom du coproducteur :
Adresse :	
Contact pour le projet :	
E-mail :	Tél. :
Nom de la société :	Nom du coproducteur :
Adresse :	
Contact pour le projet :	
E-mail :	Tél. :

Synopsis (à remplir obligatoirement, 15 lignes maximum)

Brève description du dispositif immersif ou interactif

Équipe technique (si tournage ou motion capture)

Premier assistant	Tél/mail
Directeur de production	Tél/mail
Régisseur général	Tél/mail
Directeur de la photo	
Scripte	
Décorateur	
Son	
Costumes	
Montage	
Attachée de presse	
Directeur de casting	
Compositeur	

Équipe artistique et fabrication

Directeur d'écriture	Tél/mail
Scénariste(s)	Tél/mail
Boarder(s)	Tél/mail
Character Designer(s)	
Graphiste(s) déco	
Animateur(s)	
Opérateurs(s) Compositing	
Monteur(s) voix	
Sound Designer(s)	
Mixeur(s)	
Directeur de casting voix	
Compositeur de musique	
Autre	

Comédiens principaux

Nom	Rôle
Nom	Rôle

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Règlement fonds d'aide cinéma et audiovisuel
Soutien aux œuvres immersives ou interactives

Nom	Rôle
Nom	Rôle
Nom	Rôle

Exploitation/diffusion

Date de production

--	--

Date de livraison

Montant de la subvention demandée à la Région

.....€

Coût total du projet

.....€

Total des dépenses en Région (hors imprévus et frais généraux)

.....€ soit% de la subvention demandée

Financements acquis, hors part producteur (fournir les justificatifs)		
Montant	Pourcentage du plan de financement	Intitulé du justificatif joint au dossier

Détail du tournage en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nombre de personnel régionaux employés (joindre la liste détaillée)

Nombre de personnel régionaux employés (joindre la liste détaillée)	
	Nombre
Comédiens	
Techniciens	

Durée, dates et lieux de tournage et de production

	Durée en jours ou semaines (précisez)	Dates	Lieux
En PACA			
Hors PACA			
TOTAL			

Renseignements complémentaires

Autres partenaires	OUI		NON
	Nom(s) Régions / Collectivités territoriales	Détail	
Envisagez-vous de tourner dans une (ou plusieurs) autre(s) région(s) ?		Nombre de jours ou semaines (précisez)	
Demandez-vous une participation financière à d'autres Régions ou collectivités territoriales ?		Date de réponse attendue	

Ce projet a-t-il déjà fait l'objet d'une demande d'aide auprès de la Région ?

Ce projet a-t-il été retenu par le comité de lecture ?

Si oui, pour quel type d'aide et quel montant ?

Merci de préciser la date du dépôt :

☐ J'accepte que ce projet apparaisse dans le calendrier prévisionnel des tournages publié sur le site internet de la Commission Régionale du Film.

Coordonnées du contact à mentionner dans le calendrier prévisionnel :

Mail : _____

Téléphone : _____

ANNEXES

Bordereau de contrôle

La bourse d'écriture en résidence

Veillez cocher les cases correspondant à vos conditions d'éligibilité :

- ☐ Auteur, réalisateur ou scénariste accepté par une résidence d'écriture de scénarios destinée aux professionnels
- ☐ La résidence répond aux critères de qualité mentionnés en annexe de ce document
- ☐ L'œuvre a d'un lien géographique ou culturel fort avec le territoire : sujet lié aux caractéristiques culturelles, historiques, sociales, économiques

Veillez cocher les cases correspondant aux documents fournis dans le dossier :

Dossier artistique et financier

- ☐ Fiche de renseignements correspondante fournie par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (pages 9-11)
- ☐ Lettre de demande précise sur la nature et le montant de l'aide souhaitée adressée à Monsieur le Président de Région, signée par l'auteur sollicitant l'aide
- ☐ Synopsis court obligatoire (moins de 15 lignes)
- ☐ Synopsis long ou traitement
- ☐ Bible graphique
- ☐ Axes du travail d'écriture ou de réécriture
- ☐ Note d'intention de l'auteur
- ☐ CV de l'auteur
- ☐ Calendrier prévisionnel de l'écriture
- ☐ Calendrier prévisionnel de la résidence d'écriture
- ☐ Justificatif de l'acceptation de l'auteur en résidence d'écriture
- ☐ Document regroupant les liens Vimeo d'intérêt pour le projet
- ☐ Bordereau de contrôle (page 28)

Dossier administratif

▲ Les documents à fournir sont ceux propres à l'auteur et non à la société de production

- ☐ Copie recto/verso du document d'identité de l'auteur
- ☐ Justificatif de domicile
- ☐ RIB de l'auteur
- ☐ Dernier avis d'impôt sur le revenu

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Certifie rendre un dossier complet, éligible et respectant la date limite de dépôt des dossiers.

Fait, le
À

Signature

Bordereau de contrôle

L'aide au développement

Veillez cocher les cases correspondant à vos conditions d'éligibilité :

- ☐ Société de production ayant le code APE/NAF de production cinématographique ou audiovisuelle
- ☐ Le projet présente des développements narratifs innovants non linéaires et/ ou interactifs spécifiques pour un ou plusieurs écrans :
- ☐ La narration et/ou la diffusion de l'œuvre implique une innovation (projet en Réalité Virtuelle ou Réalisée Augmentée par exemple)
- ☐ Le montant des dépenses en région correspond à **160% minimum du montant de la subvention**

Outre les points précédents, le projet répond à au moins deux des quatre conditions suivantes :

- ☐ L'auteur ou le réalisateur est domicilié fiscalement en région
- ☐ Le projet a un lien géographique ou culturel fort avec le territoire : sujet lié aux caractéristiques culturelles, historiques, sociales, économiques
- ☐ La société de production déléguée dispose de son siège social en région ou d'un établissement stable en région depuis 3 ans au moment du versement de l'aide
- ☐ Le projet justifie d'une aide sélective au développement ou à l'écriture acquise lors du dépôt du dossier

Veillez cocher les cases correspondant aux documents fournis dans le dossier :

Dossier artistique et financier *(pour les éventuels documents en langue étrangère, une traduction en langue française est nécessaire)*

- ☐ Fiche de renseignements correspondante fournie par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (pages 15-18)
- ☐ Lettre de demande précise sur la nature et le montant de l'aide souhaitée adressée à Monsieur le Président de Région, signée par le gérant de la structure sollicitant l'aide financière
- ☐ Synopsis court obligatoire (moins de 15 lignes)
- ☐ Une note d'intention des auteurs littéraires et graphiques décrivant les enjeux créatifs du/des support(s)
- ☐ Note d'intention du producteur sur la recherche de financements, la stratégie de diffusion sur le projet, la stratégie de développement de sa structure dans le domaine des œuvres immersive et interactive ainsi que les raisons du choix de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ☐ Pour les projets multi-écrans, une note de synthèse précisant le choix de chacun des supports et leur articulation
- ☐ Note d'intention sur la stratégie d'engagement des publics

- ☐ Dossier littéraire et graphique du projet : concept, architecture du projet et descriptif des contenus narratif et/ou interactifs propres à chacun des supports, éléments littéraires et graphiques...
- ☐ Présentation et CV de l'équipe de création
- ☐ CV de la société de production (3 pages maximum)
- ☐ Calendrier prévisionnel du développement
- ☐ Budget prévisionnel détaillé du coût du développement avec une colonne d'évaluation des dépenses en région
- ☐ Plan de financement prévisionnel du développement précisant les financements acquis et leurs justificatifs chiffrés et en cours de validité
- ☐ Copie du contrat signé entre l'auteur et la société de production sollicitant l'aide financière
- ☐ Document regroupant les liens Vimeo d'intérêt pour le projet
- ☐ Bordereau de contrôle (pages 29-30)

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Certifie rendre un dossier complet, éligible et respectant la date limite de dépôt des dossiers.

Fait, le

À

Signature

Bordereau de contrôle

L'aide à la production

Veillez cocher les cases correspondant à vos conditions d'éligibilité :

- ☐ Société de production ayant le code APE/NAF de production de films cinématographiques ou de vidéo et de programmes audiovisuels
- ☐ Le projet présente des développements narratifs innovants non linéaires et/ ou interactifs spécifiques pour un ou plusieurs écrans :
- ☐ La narration et/ou la diffusion de l'œuvre implique une innovation (projet en Réalité Virtuelle ou Réalisée Augmentée par exemple)
- ☐ La mise en production ne doit pas avoir débuté avant le dépôt du dossier
- ☐ La mise en production de l'œuvre respecte le Code du Travail
- ☐ Un temps de fabrication signification se déroulant sur le territoire régional
- ☐ Dans le cas d'une coproduction, la société sollicitant l'aide doit être la société de production déléguée signataire de l'accord de préachat avec le diffuseur et le distributeur ainsi que des contrats d'option ou de cession de droits d'auteurs
- ☐ Le projet justifie de 10% de financements acquis lors du dépôt du dossier, hors part producteur et hors participation (les apports en industrie sont éligibles mais ne peuvent pas dépasser 9% du budget du film)
- ☐ Le montant des dépenses exigibles en région correspondra à **160% minimum du montant de la subvention**

Veillez cocher les cases correspondant aux documents fournis dans le dossier :

Dossier artistique et financier

- ☐ Fiche de renseignements correspondante fournie par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (pages 22-26)
- ☐ Lettre de demande précise sur la nature et le montant de l'aide souhaitée adressée à Monsieur le Président de Région, signée par le gérant de la structure sollicitant l'aide financière
- ☐ Synopsis court obligatoire (moins de 15 lignes)
- ☐ Scénario paginé
- ☐ Une note d'intention des auteurs littéraires et graphiques décrivant les enjeux créatifs du/des support(s)
- ☐ Note d'intention du producteur sur la recherche de financements, la stratégie de diffusion sur le projet et la stratégie de développement de sa structure dans le domaine des œuvres immersive et interactive ainsi que les raisons du choix de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ☐ Pour les projets multi-écrans, une note de synthèse précisant le choix de chacun des supports et leur articulation
- ☐ Note d'intention sur la stratégie d'engagement des publics
- ☐ Dossier littéraire et graphique du projet : concept, architecture du projet et descriptif des contenus narratif et/ou interactifs propres à chacun des supports, éléments littéraires et graphiques...
- ☐ CV du réalisateur
- ☐ CV de l'auteur
- ☐ CV de la société de production (3 pages maximum)
- ☐ Liste prévisionnelle de l'équipe technique et des comédiens

-
- ☐ Plan de travail précisant les lieux de fabrication et de tournage envisagés sur le territoire régional
 - ☐ Calendrier prévisionnel
 - ☐ Budget prévisionnel détaillé du coût de la production avec une colonne d'évaluation des dépenses en région
 - ☐ Plan de financement comprenant une colonne avec les financements acquis
 - ☐ Justificatifs des financements acquis, chiffrés et en cours de validité
 - ☐ Copie du ou des contrat(s) signé(s) entre l'auteur et la société de production sollicitant l'aide financière
 - ☐ Copie des contrats de coproduction et des différents accords déjà conclus
 - ☐ Document regroupant les liens Vimeo d'intérêt pour le projet
 - ☐ Bordereau de contrôle (pages 31-32)

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Certifie rendre un dossier complet, éligible et respectant la date limite de dépôt des dossiers.

Fait, le

À

Signature

Les aides à l'écriture en résidence

Les aides à l'écriture en résidence visent à accompagner l'auteur dans le processus de création, à lui donner accès à un suivi par des professionnels du scénario, à des échanges avec d'autres auteurs, ou à toute autre forme d'appui pertinent pour l'approfondissement de son travail d'écriture.

Elles concernent les projets qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir un lien culturel ou géographique avec Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- avoir l'acceptation d'une résidence d'écriture validée par la Région.

Conditions d'éligibilité des structures de résidences

Les résidences choisies par les auteurs doivent répondre à la définition et aux exigences de la circulaire du Ministère de la culture et de la communication du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences afin de réaliser leur projet (fiction, documentaire et nouveaux médias).

La Région valide la résidence qui accueille l'auteur. Seules les résidences répondant aux exigences suivantes pourront être retenues :

- modalités de sélection des candidats et des projets par appels à projets et sur des critères artistiques avec une forte sélectivité ;
- résidences destinées uniquement aux professionnels du cinéma ou aux auteurs en voie de professionnalisation ;
- durée de la résidence minimum d'une semaine ou 5 jours ouvrés ;
- encadrement de la résidence par des professionnels reconnus dans le secteur concerné ;
- mise en place d'une interaction avec les publics (master-class, conférence, lecture publique, ateliers de pratique artistique, etc.).

Critères et procédure d'attribution

L'aide à l'écriture en résidence prend la forme d'une bourse versée directement à l'auteur. L'auteur doit fournir une attestation de sélection en résidence à la date de dépôt du dossier. Les aides à l'écriture en résidence octroyées par la Région sont attribuées après avis du comité de lecture en considération notamment de la qualité artistique et de l'originalité du projet, de sa contribution à la diversité de la création, du lien culturel ou géographique avec Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la qualité de la résidence proposée.

Ces aides n'entraînent pas automatiquement l'attribution d'un soutien au développement ou à la production si la demande en est faite ultérieurement.

AIDE AU DEVELOPPEMENT

Nomenclature des dépenses éligibles

Pour être éligibles, les dépenses doivent

- être effectuées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- être directement liées au développement du film aidé,
- être acquittées par le bénéficiaire de la subvention ou par le coproducteur sous réserve qu'il ait fourni le contrat de coproduction afférent.

Il s'agit de

1 - Développement artistique

Acquisition des droits ; droits d'archives audiovisuelles, photographiques et sonores ; dépenses d'écriture et de conseil ; activités de recherche/repérages ; casting et équipe technique ; etc.

2 - Recherche de financement et marketing

Transport et défraiements ; frais d'accréditation pour des marchés du film ; démo, teaser et/ou pilote ; dépenses de communication ; présentation du projet et/ou traductions ; etc.

3 - Personnel de développement, assurances, frais juridiques et comptables

Personnel de développement salaires et charges liées ; assurances, frais juridiques et comptables ; etc.

Toutes ces dépenses doivent être directement liées au développement du projet et être accompagnées d'une note explicative en sus des justificatifs de paiement.

AIDE A LA PRODUCTION

Nomenclature des dépenses éligibles

Pour être éligibles, les dépenses doivent

- être effectuées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- être directement liées à la production du film aidé,
- être acquittées par le bénéficiaire de la subvention ou par le coproducteur sous réserve qu'il ait fourni le contrat de coproduction afférent.

Il s'agit des :

1 - Droits artistiques

Droits d'archives audiovisuelles, photographiques et sonores, droits d'auteurs, etc.

2 - Frais de personnel

Salaires et charges liées de comédiens, techniciens, figurants, auteurs, réalisateurs, conseillers techniques, conseillers artistiques, traducteurs, musiciens, agents, membre de l'équipe de production, etc.

3 - Décors et costumes

Location, construction et éclairage de décors ; location, achat d'accessoires de décor, location de studios, auditorium, location ou achat de costumes, postiches, maquillage, etc.

4 - Frais de Régie

Location de bureaux, de véhicules, téléphone, frais de documents, dépenses de restauration, d'hébergement, de déplacements lorsqu'elles sont directement liées à la production et peuvent être rattachées à la période de repérage, de tournage et de post-production du film, etc.

5 - Moyens techniques

Location et achat de tout matériel technique concourant à la fabrication du film (éclairage, montage, prise de vue, machinerie, duplication, sous-titrage, doublage...), etc.

6 - Assurances